

*Direction générale de l'aviation civile***Décision n° 426314 du 2 octobre 2006 portant délégation de signature de l'ordonnateur secondaire au service d'exploitation de la formation aéronautique**NOR : *EQUA0612279S*

L'ingénieur en chef des ponts et chaussées, chef du service d'exploitation de la formation aéronautique (SEFA) ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique, notamment ses articles 64, 86, 104 et 226 ;

Vu le décret n° 91-55 du 15 janvier 1991 portant organisation financière et comptable du budget annexe de la navigation aérienne ;

Vu l'arrêté du 23 mars 1992, modifié, portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués du budget annexe de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté du 3 mars 2005 portant création du service d'exploitation de la formation aéronautique ;

Vu l'arrêté du 3 mars 2005 portant organisation du service d'exploitation de la formation aéronautique ;

Vu la décision n° 61399/DG du 19 septembre 2006 désignant Houalla (Marc) en qualité de chef du service d'exploitation de la formation aéronautique,

Décide :

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes relevant des attributions d'ordonnateur secondaire qui m'ont été déléguées par l'arrêté du 23 mars 1992, susvisé à :

- M. Diot (François-Dominique) ;
- M. Saillard (Michel) ;
- M. Anh Kiet (Jean Dang).

**Article 2**

Délégation est donnée aux agents désignés à l'annexe ci-jointe à l'effet de signer selon le cas :

- les propositions de fiches d'opération, de réservation de crédits ;
- les pièces relatives à la liquidation et les pièces comptables relatives au mandatement des dépenses et à l'émission des titres de recettes ;
- les mandats ;
- les pièces relatives à la facturation des prestations effectuées par le SEFA ;
- les certificats administratifs.

**Article 3**

Toutes les décisions antérieures relatives aux délégations d'ordonnateur secondaire sont abrogées.

*Le chef du service  
d'exploitation  
de la formation aéronautique,  
M. Houalla*

<b>PRÉNOM ET NOM</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>
Direction					
Mme Ferrasse (Sophie)					
M. Martin (Guy)					
M. Brugel (Maxime)					
Mme Delesse (Nathalie)					
M. Coste (Michel)					
M. Lhommeau (Thierry)					

M. Maniglier (Gilles)					
Centres de Carcassonne et de Castelnaudary					
M. Jauvin (Denis)					
M. Marie (Pascal)					
Centre de Biscarrosse					
M. Leroy (Jean-Marc)					
Mme Lecardeur (Dominique)					
Centre de Grenoble					
M. Aboulin (Jacques)					
M. Lamblin (Philippe)					
Centre de Melun					
M. Macé (Alain)					
Mme Faivre (Marie-Claude)					
M. Bérenger (Pierre)					
Centre de Montpellier					
M. Ceretto (Etienne)					
Mme Diaz (Mireille)					
Centre de Muret					
M. Meunier (Jean-Luc)					
Centre de Saint-Auban					
M. Mioche (Michel)					
M. Lemaire (Pierre)					
Mme Di Vona (Rose-Marie)					
Centre de Saint-Yan					
M. Cavallini (Jean-Claude)					
M. Griseri (Christophe)					

1 : les propositions de fiches d'opération, de réservation de crédits.  
2 : les pièces relatives à la liquidation et les pièces comptables relatives au mandatement des dépenses et à l'émission des titres de recettes.  
3 : les mandats.  
4 : les pièces relatives à la facturation des prestations effectuées par le SEFA5 : les certificats administratifs.